

Demande de certification d'un site d'activité aménagé et entretenu de manière proche du naturel

« Nous désirons faire certifier notre site d'activité,
car il est proche de l'état naturel. »

Déclaration volontaire

Nous confirmons que toutes les indications données dans cette demande de certification sont conformes et nous nous engageons à respecter tous les critères du label de qualité de la Fondation Nature & Économie sur notre site d'activité.

Nom de l'entreprise ou de l'institution

NPA/Lieu

Date

Signature

Tampon de l'entreprise

Veillez renvoyer le présent formulaire de demande de certification dûment complété, un plan du site indiquant les surfaces naturelles (types de surfaces, superficies, avec si possible une liste des plantes et / ou semences, etc.), ainsi qu'un dossier photo (sur CD ou clef USB) à l'adresse suivante :

Fondation Nature & Économie, Avenue des Alpes 25, 1820 Montreux

Indications relatives au site d'activité et à la personne de contact

Raison sociale de l'entreprise ou de l'institution

Rue et n° / case postale

NPA / Lieu

Canton

Secteur d'activité

Site internet

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'emplacement du site ?

oui non

Si non, veuillez indiquer ici l'emplacement du site

Personne de contact (en charge du suivi de la certification)

Titre ou fonction (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Nombre de collaboratrices et collaborateurs

Responsable de l'entretien des surfaces extérieures (à l'interne)

L'adresse mentionnée correspond-elle à l'adresse de facturation ?

oui non

Si non, veuillez indiquer ici l'adresse de facturation

Entreprise en charge de l'entretien

Raison sociale de l'entreprise

Rue et n° / case postale

NPA / Lieu

Canton

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Planification du site

Raison sociale de l'agence ou du bureau d'étude

Rue et n° / case postale

NPA / Lieu

Canton

Personne de contact

Titre ou fonction (personne de contact)

Adresse courriel (personne de contact)

Numéro de téléphone (personne de contact)

Surfaces du site

a Surfaces bâties	m²
b Surfaces extérieures (surfaces résiduelles, non bâties)	m²
c Surface de la parcelle (ou de l'ensemble des parcelles) (a+b)	m²

Surfaces proches du naturel

d Surfaces proches de l'état naturel Prairies fleuries, prairies maigres, pelouses sèches, surfaces rudérales, mégaphorbiaies, vivaces indigènes, haies, bosquets, etc.	m²
e Surfaces de zones humides et de cours d'eau Cours d'eau, étangs, mares temporaires, surfaces d'infiltration, etc.	m²
f Surfaces de toitures végétalisées de type naturel Végétation extensive indigène et diversifiée ou végétation intensive indigène et adaptée à la station, selon la norme SIA 312. Partout où cela est possible: mise en place de substrat en variant les épaisseurs; mise en place de petites structures favorables à la faune (tas de bois mort, tas de pierres ou de sable, petits bassins, et zones humides)	m²
g Surfaces de circulation perméables Places et cheminements en gravier ou en revêtement naturel stabilisé, stationnements en grilles gazon, etc.	m²
h Surfaces de façades végétalisées de type naturel Plantées de végétaux grimpants indigènes	m²
i Surfaces boisées	m²
Somme des surfaces proches du naturel (d+e+f+g+h+i)	m²

Critères de certification pour un site d'activité

Principe

Le label de qualité de la Fondation Nature & Economie distingue les entreprises et institutions qui s'illustrent par la contribution qu'elles apportent à la conservation de la diversité biologique et à la qualité de vie, en particulier dans les zones urbanisées et industrielles.

Critères

Les critères ont été élaborés par les responsables de la Fondation, en collaboration avec des administrations en charge de l'aménagement du territoire et des professionnels de la protection de la nature. Ils s'articulent de façon à harmoniser, dans un contexte économique, à la fois exigences esthétiques, contraintes d'usage et d'entretien, protection et développement de la nature.

Exigences minimales

Au moins 30% des surfaces extérieures doivent être aménagées et entretenues de manière naturelle.

Peuvent être comptabilisées en tant que surfaces naturelles:

- les surfaces forestières, bosquets, arbres indigènes et vergers haute-tige;
- les haies mixtes (espèces variées) indigènes;
- les massifs de vivaces indigènes, ou les mégaphorbiaies;
- les prairies maigres, humides ou fleuries indigènes, les pelouses sèches ou fleuries;
- les surfaces rudérales et pionnière, les friches, les surfaces minérales faiblement enherbées;
- les murs en pierres sèches, murgiers, gabions, les tas de branches ou de bois mort;
- les plans ou cours d'eau aménagés de manière naturelle, les zones humides ou mares temporaires;
- les circulations (routes, cheminements, places) perméables, sans évacuation des eaux;
- les toitures avec une végétalisation indigène extensive ou intensive, riches en structures;
- les façades végétalisées.

- 1 Les surfaces naturelles sont plantées (semées) de végétaux indigènes adaptés à la station (cf. Flora Helvetica).
- 2 L'utilisation de biocides et d'engrais est interdite sur les surfaces comptabilisées en tant que surfaces naturelles. Les herbicides sont interdits sur l'ensemble du site.
- 3 Les prairies naturelles sont en principe fauchées au maximum deux fois par année, sous réserve d'objectifs plus particuliers en termes de promotion de la biodiversité*.
- 4 Les surfaces carrossables sont recouvertes d'un revêtement perméable d'origine régionale (sauf pour des raisons de sécurité: par ex. protection de la nappe phréatique).
- 5 L'eau de pluie doit, autant que possible, s'infiltrer directement dans les sols, pour autant qu'elle ne soit pas polluée et que le sol s'y prête.
- 6 L'entretien des surfaces naturelles est effectué en suivant les conseils d'un spécialiste. Ceci est également préconisé pour toute modification, tout réaménagement des surfaces naturelles.

* Il peut parfois s'avérer nécessaire d'effectuer davantage de fauches, notamment pour amaigrir des prairies trop grasses (donc augmenter leur biodiversité). À discuter avec les responsables de la Fondation.

Conditions et recommandations générales pour l'ensemble du site

- Nouvelles plantations: privilégier l'utilisation d'espèces végétales indigènes et adaptées à la station.
- Néophytes invasives (plantes exotiques envahissantes): ne pas planter des espèces de la « liste noire » (buddleia, laurier-cerise, solidage, sumac, etc.), éviter les plantes de la « watch list » (disponible sur « www.infoflora.ch ») et surveiller l'installation spontanée de telles plantes.
- Biocides et engrais: renoncer de manière générale aux produits phytosanitaires. Là où une application ne peut être évitée, utiliser de préférence des produits biologiques ménageant la faune auxiliaire.
- Tourbe: renoncer aux produits contenant de la tourbe et utiliser des substrats alternatifs.
- Produits régionaux et de proximité: préférer les matériaux naturels d'origine régionale pour l'aménagement des places et des cheminements ou en tant que substrat pour les toitures végétalisées; pour les semis, chercher des mélanges de graines de provenance indigène et régionale, riches en espèces (prairies sources, fleur de foin, mélanges régionaux).
- Habitats et nichoirs: partout où cela est possible, aménager des habitats pour la faune sauvage (nichoirs, hôtels à insectes, tas de bois ou de pierres, etc.).
- Éclairage: un éclairage inadapté peut perturber la faune, la flore et l'être humain. Envisager la mise en place d'un éclairage à faible impact.
- Réseaux écologiques: les renforcer autant que possible, par l'interconnexion des espaces proches de l'état naturel.

Recommandations pour l'entretien et le soin d'un site naturel

L'aménagement et l'entretien d'un site proche de l'état naturel implique de disposer de connaissances professionnelles spécifiques.

Le bureau romand de la Fondation Nature & Économie est à votre disposition pour vous conseiller ou pour vous indiquer des professionnels à même d'aménager et d'entretenir votre site d'activité de façon proche du naturel.

Coûts et prestations

Le tarif du forfait de certification et les cotisations annuelles dépendent du nombre de collaboratrices et de collaborateurs travaillant sur le site. Le forfait de certification couvre les prestations suivantes:

- Visite sur site et rédaction d'un rapport d'audit par un professionnel de la Fondation;
- Publication et envoi d'un certificat papier encadré (un exemplaire);
- Bref compte-rendu avec galerie de photos, dans la rubrique « Nouveaux sites certifiés » et intégration dans la rubrique « Sites certifiés » sur la page internet de la Fondation Nature & Économie;
- Rédaction d'un communiqué de presse à l'adresse des médias régionaux, des communes et des cantons concernés (sur demande et en coordination avec la direction du site certifié);
- Droit d'utilisation du certificat et du logo de la Fondation à des fins publicitaires ou de communication, pendant toute la durée de la certification.

La cotisation annuelle couvre les frais de recertification (visites d'audit) tous les 5 ans (la première visite de recertification a lieu, si possible, après 3 ans), des prestations d'assistance et de conseil pour l'amélioration continue des qualités naturelles du site, l'envoi de notre magazine clients en format papier et de notre rapport annuel sous forme électronique. Le cas échéant, une résiliation de la certification pour l'année suivante doit nous parvenir avant le 31 décembre de l'année en cours.

Nombre de collaboratrices et de collaborateurs

Forfait de certification

Cotisation annuelle

1–25 personnes

Fr. 1500.– hors TVA

Fr. 200.– hors TVA

26–100 personnes

Fr. 2500.– hors TVA

Fr. 300.– hors TVA

plus de 100 personnes

Fr. 3500.– hors TVA

Fr. 700.– hors TVA

Partenaires

Office fédéral de l'environnement OFEV, Association Suisse de l'industrie des Graviers et du Béton ASGB, Migros, Losinger Marazzi SA, Winkler & Richard AG, JardinSuisse.

Partenaires de projets

Canton de Vaud, Industrielle Werke Basel.